

Objet : Budget Ville de CHATEAUBRIANT - Compte Administratif 2021 - Affectation des résultats

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif 2021, dressé par Monsieur Alain HUNAUULT, Maire,

DÉCISION

Article 1^{er} : lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2021 qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

➤ **Section d'Investissement :**

Déficit 2021 :	-612 560.67 €
Déficit 2020 :	<u>- 1 509 806.89 €</u>
Soit un déficit d'investissement	-2 122 367.56 €

➤ **Section de Fonctionnement :**

Excédent 2021 :	1 954 106.02 €
Excédent 2020 :	<u>1 021 141.15 €</u>
Soit un excédent de fonctionnement	2 975 247.17 €

Article 2 : propose d'affecter le résultat du compte administratif lors du vote du Budget Primitif 2022, de la manière suivante :

✓ Affecte -2 358 885.45 € de l'excédent de fonctionnement cumulé à la section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour satisfaire le besoin de financement (déficit d'investissement : -2 122 367.56 € et le déficit sur les restes à réaliser : -236 517.89 €

✓ Affecte 616 361.72 € au compte 002 « excédent reporté » de la section de fonctionnement.

Article 3 : constate que le Compte Administratif 2021 de la Ville de Châteaubriant correspond aux décisions budgétaires du Conseil Municipal.

Article 4 : adopte le Compte Administratif 2021, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220412-23-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2022

Publication le : 12-04-2022

Le Maire,
Alain HUNAUULT



Handwritten signature of Alain Hunauult

Les propositions sont adoptées par 31 voix
M. le Maire ne prend pas part au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant

A l'Hôtel de Ville, le 6 avril 2022



Le Maire
Alain HUNAUULT

Handwritten signature of Alain Hunauult